

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'AUDINCOURT

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2019/246 du 31 juillet 2019 , le Maire d'Audincourt a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, sur le projet de modification n°1 Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier pourra être consulté en mairie d'Audincourt pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du mardi 20 août au jeudi 19 septembre 2019.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- en les inscrivant dans le registre manuscrit tenu en mairie aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période
- en les communiquant oralement au commissaire enquêteur lors des permanences
- en les inscrivant sur le registre dématérialisé par voie électronique:
<https://www.registre-dematerialise.fr/1486>
- en les envoyant par courrier sur la boîte mail enquete-publique-1486@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront importées dans le

registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1486>

- **en les envoyant par courrier à la boîte postale dédiée : « MAIRIE AUDINCOURT – Monsieur le Commissaire enquêteur M. PAGANESSI Christian 8 avenue Aristide Briand BP 45 199 25 405 AUDINCOURT Cedex.**

M. PAGANESSI Christian, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra personnellement toutes observations en mairie d'Audincourt, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

- **mardi 20 août 2019 de 9h à 12h - salle n°4 - 1^{er} étage extension Hôtel de Ville**
- **samedi 31 août 2019 de 9h à 12h - salle n°6 – Ancienne mairie**
- **mercredi 11 septembre 2019 de 14h30 à 17h30 - salle n°5 – 1^{er} étage Hôtel de Ville**
- **jeudi 19 septembre 2019 de 14h30 à 17h30 - salle n°5 - 1^{er} étage Hôtel de Ville**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera déposée :

- **en mairie d'Audincourt**
- **au tribunal administratif de Besançon**
- **en préfecture du Doubs.**

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie et en Préfecture ou sur le site internet de la commune d'Audincourt à l'adresse suivante : www.audincourt.fr/

L'autorité compétente pour approuver le Plan Local d'Urbanisme est la commune d'Audincourt par voie de délibération du conseil municipal.